



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 29 novembre 2012

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD et Mr Emile PERRAUD, Adjoint.

Mmes Valérie CARPIN et Marie-Françoise PASCAL

Mrs Alain BOUVET – Bruno FORT – Laurent JOLY et Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme Christine COCHET - Mrs Michel BATTISTELLA - Eric CURTET – Pierre DUPORT – Fabrice GALLET et André MASLANKIEWICZ

Pouvoirs : Mr DUPORT à Mme CARPIN et Mr BATTISTELLA à Mr FORT

Secrétaire de séance : Bruno FORT

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ **Délibérations**

- Modification des statuts de la CCBBB pour prise de compétence SCOT
- Achat de terrain à Mr Gilles Bonnard
- Modification d'application de dégrèvement pour fuite d'eau
- Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2013

➤ **Informations diverses**

- Etat d'avancement des travaux en cours
- Compte rendu des réunions de quartiers

➤ **Questions diverses**

Mr Bruno Fort est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 25 octobre 2012 :

Pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

Mr Le Maire demande l'ajout d'une délibération relative à la convention annuelle avec la SPA de Lyon. Accepté à l'unanimité

➤ **Délibérations :**

- Convention SPA 2013.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention avec la SPA de Lyon. La contribution est fixée à 0.35 €/an et par habitant.

- Modification des statuts de la Communauté de Communes Belley Bas Bugéy. Le Conseil Municipal par 7 voix pour, 1 voix contre (Alain Bouvet) et 3 abstentions (Mmes PASCAL et CARPIN + pouvoir de Pierre DUPORT) décide de transférer à la CCBBB la compétence ScoT dont le libellé exact serait « Elaboration, approbation du suivi et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale ».

- Achat de terrain.

Monsieur le Maire rappelle la décision de se porter acquéreur d'une surface estimée à 200 m² sur la propriété de Mr Gilles Bonnard et servant de chemin d'accès au garage municipal. Une proposition d'achat à 2.00 €/m² a été faite à Mr Gilles Bonnard qui accepte.

Le conseil municipal à l'unanimité décide donc d'acquérir cette surface de terrain qui sera délimitée par bornage effectué par la société GSM à la charge de la commune et autorise Mr le Maire à signer tout acte à intervenir dans ce dossier.

- Dégrèvements pour fuite d'eau.

Mme Blanchard indique qu'un décret du 24 septembre 2012 modifie l'application des dégrèvements en cas de fuite d'eau après compteur.

Mr Bonnard rappelle la délibération de 2009 appliquée par la SOGEDO pour toute demande d'abonné et indique que ce document est désormais caduque et ne peut plus s'appliquer.

Il précise que deux abonnés ont fait une demande de dégrèvement juste au moment du changement de réglementation et propose de leur faire bénéficier de l'ancien système. Adopté à l'unanimité

- Recensement de la population 2013.

Mr le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013.

Il indique que 2 agents recenseurs et 1 coordonnateur communal sont nommés par arrêté municipal et qu'il convient de fixer leur rémunération. Il précise que l'INSEE a attribué une dotation forfaitaire de 1647 € à la commune pour ces opérations de recensement et qu'il revient au conseil municipal d'en décider la répartition sachant que rien ne s'oppose à ce que la commune donne davantage.

Mr Bonnard indique que les agents recenseurs ont été choisis et qu'il s'agit de Lidia Maslankiewicz pour les hameaux et de Robert Pascal pour le bourg.

Marie-Christine Vauday-Pitrat étant coordonnateur communal.

Mr le Maire propose de verser une indemnité forfaitaire de 910 € à Mme Maslankiewicz et de 750 € à Mr Pascal.

Mme Carpin demande pourquoi le coordonnateur communal ne bénéficie pas d'une indemnité puisque cela représente une charge de travail supplémentaire.

Mr Fort estime que s'agissant d'un agent municipal, il est déjà rémunéré et qu'en cas de travail supplémentaire il pourrait bénéficier d'une rémunération en heures supplémentaires ou de récupération.

Mme Carpin n'est pas d'accord et estime qu'une indemnité serait justifiée c'est pourquoi elle votera contre la répartition proposée.

Mme Pascal précise qu'elle ne souhaite pas prendre part au vote.

Mr Bonnard met au vote sa proposition en précisant que Marie-Christine Vauday-Pitrat pourra bénéficier d'une rémunération en heures supplémentaires le cas échéant.

Adopté par 8 voix pour et 2 voix contre (Mme Carpin + pouvoir de Mr Dupont)

- Allocation de vétéran

Monsieur Fort donne quelques explications sur ce dossier et rappelle que l'allocation de vétéran qui aurait dû être supportée par les communes était prise en charge par le Conseil Général de l'Ain. Une exception au niveau national soulignée par Mr le Préfet.

Mr Bonnard donne connaissance du projet de convention à intervenir entre la commune et le SDIS pour rectifier cette situation et indique que la participation de la commune s'élèverait à 2.80€/habitant et par an.

Mr le Maire estime pour sa part qu'il est légitime que ces frais soient supportés par la collectivité où les sapeurs-pompiers volontaires ont exercé. Il demande donc au conseil de se prononcer sur ce sujet.

A l'unanimité il est :

- ➔ **décidé** d'aligner le montant de l'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires sur le montant de l'allocation de fidélité.
- ➔ **décidé** de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2013, la dépense correspondante au prorata de la population DGF de la collectivité.

Monsieur le Maire signera la convention avec le SDIS.

➤ Informations diverses

☞ Les travaux du groupe scolaire se déroulent normalement. La charpente a été livrée cette semaine.

☞ Mr Perraud indique que la remise en état de chemins et voies communales est achevée.

Il communique également des devis relatifs à l'achat d'une épareuse, environ 17 500 € avec une reprise du matériel à remplacer estimée à 1 000 €.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2013.

☞ Mr le Maire indique que deux recours gracieux ont été déposés en mairie contre le Permis d'Aménager du lotissement dit « du château » à Rothonod.

Il demandera à Mr Maslankiewicz, adjoint chargé de l'urbanisme, de réunir la commission d'urbanisme afin d'étudier les réponses qui peuvent être apportées.

☞ Compte rendu des réunions de quartier de Bons et de Cressieu.

☞ La cérémonie des vœux du Maire est fixée au vendredi 4 janvier 2013.

➤ Questions diverses :

☞ Monsieur Bouvet rappelle la demande d'installation d'un abri bus pour les enfants bénéficiant du ramassage scolaire à l'arrêt situé au rond point de Penaye en bas du hameau de Chazey.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 novembre 2012

**Chazey-Bons, le 1^{er} décembre 2012
Le Maire, Didier BONNARD**